



# ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

## Industrie et commerce extérieur : personnel

Question écrite n° 57098

### Texte de la question

M Jacques Rimbault attire l'attention de M le ministre de l'industrie et du commerce extérieur sur le déroulement de carrière du corps des ingénieurs des mines. Depuis plus d'un siècle au service de l'Etat, ce corps a dû et a su faire face, au cours des vingt dernières années, à des missions et des responsabilités sans cesse étendues, et notamment dans les domaines suivants : 1o installations classées pour la protection de l'environnement ; 2o économies d'énergie ; 3o sûreté nucléaire ; 4o développement industriel au lendemain des chocs pétroliers. En 1982, ce corps regroupait 300 ingénieurs dans notre pays. Ils sont aujourd'hui 700. Leur statut comporte des défauts qui, d'une part, bloquent rapidement leur possibilité de déroulement de carrière et, d'autre part, provoquent une tendance croissante au départ en détachement ou en disponibilité. En effet, le blocage précoce du déroulement de carrière au premier grade aboutit à ce que, après vingt ans de carrière, et avant l'âge de quarante-cinq ans, 80 p 100 d'entre eux sont bloqués à l'échelon terminal (la majorité d'entre eux y restant plus qu'une quinzaine d'années, jusqu'à l'âge de la retraite). D'autre part, ce blocage induit lui-même un phénomène d'« entonnoir » au niveau du deuxième grade. En conséquence, il lui demande quelles mesures il compte mettre en œuvre pour répondre favorablement à la juste réclamation des ingénieurs des mines de création d'un statut à trois grades permettant, d'une part, d'éviter les inconvénients cités ci-dessus et, d'autre part, d'aligner - notamment en fin de carrière - les rémunérations (ainsi que plus tard les retraites) des agents de ce corps sur leurs collègues des branches de l'industrie ou du bâtiment.

### Texte de la réponse

Reponse. - Les services du ministère de l'industrie et du commerce extérieur sont tout naturellement attentifs à la situation des ingénieurs de l'industrie et des mines, qui jouent un rôle prépondérant au sein du milieu industriel de notre pays. C'est ainsi que, afin de mieux prendre en compte l'importance et la complexité des missions exercées par ces agents, le ministre de l'industrie et du commerce extérieur a obtenu, en 1992, la création de nouveaux emplois fonctionnels pour certains d'entre eux, qui bénéficieront ainsi d'un gain indiciaire non négligeable. Les arrêtés correspondants sont en cours de signature. De plus, ainsi que les services du ministère de l'industrie et du commerce extérieur l'ont indiqué aux représentants du syndicat majoritaire, une étude est actuellement en cours visant à proposer des mesures concourant à l'amélioration souhaitée dans le déroulement de leur carrière. L'évolution de ce dossier fait l'objet de contacts réguliers entre les représentants de ces personnels et les services du ministère de l'industrie et du commerce extérieur, dans le cadre d'un échéancier arrêté d'un commun accord. Enfin, à l'occasion des prochaines discussions au sein de la fonction publique sur l'évolution des corps de la catégorie A, les services du ministère de l'industrie et du commerce extérieur apporteront un ferme soutien à ces demandes, amplement justifiées par les responsabilités que les ingénieurs de l'industrie et des mines exercent, à une époque où les notions de développement industriel, de sécurité et d'environnement prennent une place accrue.

### Données clés

Auteur : [M. Rimbault Jacques](#)

**Circonscription** : - Communiste

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 57098

**Rubrique** : Ministeres et secretariats d'etat

**Ministère interrogé** : industrie et commerce extérieur

**Ministère attributaire** : industrie et commerce extérieur

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le** : 27 avril 1992, page 1958